

République Française

Département : GERS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 13 décembre 2023

Délibération N° DE 2023 071

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	28	36
Date de la convocation : 16/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
36	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le treize décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LAGRAULAS, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, LÉBÉ Michel, LIVIERO Stéphane, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, SERRALTA Brigitte, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENES Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre

Représentés : COELHO Véronique représentée par SERRALTA Brigitte, DOAT Jean-Pierre représenté par DUCES Philippe, THIEUX LOUIT Véronique représentée par BROSSARD Sandrine, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, CAILLAVET Isabelle représentée par NETO Barbara, KLUCZYNSKI Lara représentée par CAVALIERE Andrew, GOULU-MARTINAT Chantal représentée par CHAULET Anthony, COUDERC Vanessa représentée par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, THEULÉ Jean Claude suppléé par LÉBÉ Michel, SAINT ANDRIEUX Michel suppléé par LIVIERO Stéphane, CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, VILLENEUVE William, ARQUE Nadine, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, CAUQUIL Axel, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Victor JAFFRES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME de la Collectivité

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des

fonctionnaires,

Vu la loi modifiée N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire du 9 novembre 2022,

Vu la saisine du Comité Social Technique en date du 20/11/2023 relatif à la modification de l'organigramme,

DÉCIDE D'APPROUVER l'organigramme de la Communauté de communes comme joint en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Victor JAFFRES
Secrétaire de séance

Publié le

Transmis à la Préfecture le 08/01/24